

## UN PLAIDOYER POUR UNE DÉMOCRATIE ADAPTÉE ET UN RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE : QUÊTE DE BASES ET PERSPECTIVES ÉTHIQUES

Par

**Liévin ENGBANDA LINGONGE**

*Professeur à l'Université Catholique du Congo*

et

**Marie-Rose NDIRIMBO NGBIANGONDA**

*Professeure à l'Université Catholique du Congo*

### RESUME

*La démocratie ne semble pas marcher en Afrique. L'Afrique refuse-t-elle la démocratie à l'occidentale ou est-elle inapte aux enjeux démocratiques? Car, plus les dirigeants africains s'enfoncent dans le processus démocratique, plus la réalité politique devient complexe et pire à gérer. C'est depuis les indépendances que les conflits et les guerres, les coups d'état et les coups de force caractérisent la politique africaine. Depuis que le vent de la démocratie souffle dans le monde, l'Afrique elle, traîne les pas dans la tyrannie, la démagogie et la médiocratie. Le déficit de la gouvernance et du leadership, les inégalités, la prédation, la corruption règnent en maîtres. Quelle est l'avenir de la démocratie en Afrique? Notre hypothèse dans cet article se base sur le fait que la démocratie étant d'essence locale, l'Afrique doit innover en « démocratie à l'Africaine » et doit évoluer d'elle même dans son contexte et à son rythme. Un bon système politique africain doit être lié au peuple africain qui est libre de choix du régime politique qui correspond le mieux à son génie, à son histoire, à sa culture.*

**Mots-clés :** *Démocratie, gouvernance, tyrannie, médiocratie, déficit, Afrique, inégalités, démagogie, corruption, prédation*

### SUMMARY

*Democracy does not seem to work in Africa. Does Africa refuse to comply with Western-style of democracy or is it unfit for democratic issues? Because, the more African leaders try to deepen the democratic process, the more the political reality becomes complex and worse to manage. It is since independence that conflicts and wars, coups have characterized African politics. Since the wind of democracy has been blowing in the world, Africa has been dragging its feet in tyranny, demagoguery and mediocrity. The lack of governance and leadership, inequalities, predation, corruption take over all. What is the future of democracy in Africa? Our hypothesis in this article is based on the fact that democracy being of local essence, Africa must innovate in "African democracy" and must evolve on its own in its context and at its own pace. A*

*good African political system must be linked to the African people who are free to choose the political regime that best corresponds to their genius, their history, and their culture.*

**Keywords:** *Democracy, governance, tyranny, mediocracy, deficit, Africa, inequalities, demagoguery, corruption, predation*

## INTRODUCTION

La quête démocratique à travers le monde s'impose comme le seul rempart pour rompre avec le système monolithique. Le respect des droits humains et des libertés publiques, la sécurité et la paix, sont les fondements de la démocratie.<sup>1</sup> Le système et la culture démocratiques<sup>2</sup> ont comme fondement des valeurs citoyennes et les « normes » de la société<sup>3</sup>. La démocratie se manifeste à travers l'existence des institutions politiques stables, l'exercice libre et responsable des libertés fondamentales des citoyens, l'accession à la gestion de la chose publique par des mécanismes acceptables par tous, et, au demeurant, la protection des citoyens par la justice<sup>4</sup>. Les questions de démocratie et de gouvernance sont liées<sup>5</sup>, car la gouvernance d'une société<sup>6</sup> se fait dans la transparence<sup>7</sup>, des règles juridiques équitables<sup>8</sup> et participation et non celle d'exclusion<sup>9</sup>.

Mais, en Afrique la démocratie ne semble pas marcher en Afrique. La démocratie paraît être la forme de gestion plus difficile que la dictature où les dirigeants imposent des ordres, suivant leurs propres visions du monde, sans le moindre moment d'une discussion réelle<sup>10</sup>. Le pouvoir tyrannique

<sup>1</sup> Lire à ce sujet l'exposé des motifs de la loi n° 07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique en RDC.

<sup>2</sup> F. TALA-NGAI, *RDC de l'an 2001 : déclin ou déclic ?*, Éditions analyses sociales, Kinshasa, 2001, p.6.

<sup>3</sup> KIMPIANGA MAHANIAH, *L'expérience politique de l'Afrique noire de 1945 à 2005*, Presse de l'université de Luozi, Kinshasa, 2005, p. 70.

<sup>4</sup> Voir RDC : *Lancement officiel du programme "Réconciliation et gouvernance participative"*, in DIA, *Politique et Société*, Centre culturel du Collège BOBOTO, lundi 19 février 2007, <http://www.dia-afrique.org>.

<sup>5</sup> Compendium, n°155-159.

<sup>6</sup> Ibidem, p.74.

<sup>7</sup> J. SOUGA NIEMBA, *L'État de droit démocratique, fédéral au Congo Kinshasa : source de stabilité réelle en Afrique centrale*, L'Harmattan, Paris, 2002, p. 70.

<sup>8</sup> F. De la SAUSSAY - F.DIEU, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Hachette, Paris, 2000, p. 23.

<sup>9</sup> R. DEBBASCH, *Droit constitutionnel*, éd.Litec, Paris, 2000, p.1.

<sup>10</sup> P. NGOMA BINDA, *La participation politique : éthique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, Deuxième édition, revue et argumentée, Kinshasa, Institut de formation et d'études politiques, 2005, p.199.

(extrêmement autoritaire et violent) séduit plusieurs dirigeants.<sup>11</sup> Plus les dirigeants africains emboîtent les pas dans le processus démocratique, plus la réalité politique devient complexe et pire à gérer. C'est depuis les indépendances que les conflits et les guerres, les coups d'état et les coups de force caractérisent la politique africaine. Depuis que le vent de la démocratie souffle dans le monde, l'Afrique elle, traîne les pas dans la tyrannie, la démagogie et la médiocratie. Le déficit de la gouvernance et du leadership, les inégalités, la prédation, la corruption règnent en maîtres.

Quelle est l'avenir de la démocratie en Afrique? Notre hypothèse dans cet article se base sur le fait que la démocratie étant d'essence locale, l'Afrique doit innover en « démocratie à l'Africaine » et doit évoluer d'elle-même dans son contexte et à son rythme. Un bon système politique africain doit être lié au peuple africain qui est libre de choix du régime politique qui correspond le mieux à son génie, à son histoire, à sa culture.

Notre propos s'articule en trois moments :

1. comprendre le contexte africain actuel;
2. la bonne gouvernance : valeur citoyenne ultime de la démocratie;
3. vers des démocraties à l'africaine.

## 1. COMPRENDRE LE CONTEXTE AFRICAIN ACTUEL

### 1.1 La démocratie : terminologie et généralités

Le mot démocratie vient du grec *demos*, le peuple, et *kretein*, gouverner. En ce qui concerne la démocratie comme système politique, c'est à Athènes que naquit le concept de la démocratie. Dès le Vème siècle av. J.C., avec Périclès (495 av. J.C. - 425 av. J.C.), Athènes pratiquait une forme radicale de démocratie. La démocratie c'est la prise de décision par majorité par la force des arguments raisonnables et persuasifs entre citoyens (Anaxagore (500-428 av. J.C.), ou par la voie de vote pour une vie plus juste.<sup>12</sup> Selon la pensée d'Aristote, la démocratie repose sur le concept de justice<sup>13</sup>. La justice conduit à l'ordre de la cité/paix), l'égalité et la libre participation (solidarité réciproque) à la vie politique. Ces valeurs fondent le droit de la personne<sup>14</sup>. Une société démocratique se conduit suivant les exigences de la justice et la visée de la paix.<sup>15</sup>

---

<sup>11</sup> J. SOUGA NIEMBA, *op.cit.*, p 9

<sup>12</sup> Lam BIDJEK, *Introduction au droit, Cours inédit dispensé en première année de Licence FSSR, l'UPAC, 2006-2007.*

<sup>13</sup> *Ethique à Nicomaque*, livre V.

<sup>14</sup> Anto GAVRIC (Op), *Théologien dans le dialogue social. Ecrits de Roger Berthouzoz (Op) présentés par Anto GAVRIC (Op)*, Academic Press, Fribourg, 2006, pp. 268-270.

<sup>15</sup> *Ibidem.*

La démocratie encourage les débats et contradictions entre les citoyens, dans le but d'éclorer la vérité. La vérité (...) doit être promue dans chaque milieu »<sup>16</sup>. Car vivre dans la vérité revêt une signification spéciale dans les rapports sociaux.<sup>17</sup> Vérité d'abord de l'être humain, de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits. Vérité aussi dans la cohérence entre les engagements pris, les discours et déclarations publiques et la pratique réelle<sup>18</sup>, avec le souci de servir.<sup>19</sup>

### *1.1.1 Caractéristiques du régime démocratique*

#### *1.1.1.1 Le suffrage universel*

Les élections constituent un élément critique dans le processus de transformation des sociétés, mais la démocratie requiert bien plus que seulement des élections. Il lui faut une société civile forte, de la croissance économique, des structures législatives effectives et indépendantes, des juges impartiaux et des institutions légitimes solides. Les élections sont une instance qui offre l'occasion aux citoyens d'opérer un choix entre plusieurs programmes politiques qui leur sont proposés, ou permettre aux électeurs d'évaluer les performances des politiques publiques menées par les dirigeants. Elles sont le meilleur moyen de départager de façon pacifique des compétiteurs du pouvoir<sup>20</sup>. « Que tous les citoyens se souviennent donc à la fois du droit et du devoir qu'ils ont d'user de leur libre suffrage en vue du bien commun »<sup>21</sup>. Par leur vote, à l'élection des législateurs et des responsables de gouvernement, et, par d'autres moyens aussi, à l'élaboration des orientations politiques et des choix législatifs qui, selon eux, servent le mieux le bien commun<sup>22</sup>. Les élections demeurent un passage obligé, un élément critique dans le processus de transformation des sociétés. En Afrique, la majorité des élections nationales n'ont pas contribué au renforcement de la démocratie.

#### *1.1.1.2. Garantir et protéger les droits humains*

L'« ordre politico-juridique » démocratique doit garantir et protéger les « droits de la personne » : liberté d'expression, d'association et de réunion, et la liberté religieuse<sup>23</sup>. Comme l'enseigne le Concile Vatican II, « la sauvegarde des droits de la personne est en effet la condition indispensable pour que les

---

<sup>16</sup> *Gaudium et spes*, 17 : AAS 58 (1966) 1037-1038.

<sup>17</sup> *Compendium* §198

<sup>18</sup> *Ibidem*.

<sup>19</sup> *Compendium*, §526

<sup>20</sup> BUABUA WA KAYEMBE, « État de droit », in *Revue juridique de la Faculté de Droit*, UPC, 2<sup>e</sup> année, numéro 1, (1999), p 14

<sup>21</sup> *Ibidem*, n° 75, 1

<sup>22</sup> *Gaudium et spes*, n° 75.

<sup>23</sup> *Ibidem*., n° 73, 2

citoyens, individuellement ou en groupe, puissent participer activement à la vie et à la gestion de la Nation». <sup>24</sup>

#### 1.1.1.3 La protection des minorités<sup>25</sup>

Le système démocratique ne se réduit pas pourtant au « formalisme » juridico-politique. La démocratie est une dictature de la majorité. L'on sait que la pratique démocratique se fonde, en ce qui concerne le processus décisionnel, sur l'importance numérique des membres participants. La décision est en faveur de la position exprimée par le plus grand nombre de personnes, et cette décision se prend habituellement sous le mode du vote. L'emportant, la majorité est autorisée à appliquer et à faire passer son programme politique, et la minorité est obligée de se soumettre et d'obéir aux règles qu'elle met en place. De cette manière, la démocratie se présente, quoique de façon peu visible, comme une tyrannie de la majorité, d'où la décentralisation pour activer les mécanismes de partage du pouvoir. <sup>26</sup>

#### 1.1.1.4 La participation

La démocratie exprime au mieux la participation directe des citoyens aux choix politiques, il n'est possible que dans la mesure où il est fondé sur une juste conception de la *personne*.<sup>27</sup> Dans les sociétés démocratiques, tous sont appelés à participer à la gestion des affaires publiques dans un climat de vraie liberté<sup>28</sup>. C'est d'ailleurs le respect de la personne qui rend possible la participation démocratique. Dans un système politique démocratique, la vie ne pourrait se dérouler de manière profitable sans un engagement actif, responsable et généreux de tous. Encore que cela implique «une grande diversité et complémentarité de formes, de niveaux, de tâches et de responsabilités »<sup>29</sup>. La solidarité implique le « Travailler ensemble »<sup>30</sup>, coopérer, « former une équipe » et collaborer, pour atteindre les valeurs supérieures telles que : le bien commun, le développement intégral de tout l'homme et de tous les hommes<sup>31</sup>.

---

<sup>24</sup> *Gaudium et spes*, n° 73

<sup>25</sup> *Ibidem*, n° 73, 3

<sup>26</sup> *Ibidem*, n° 43

<sup>27</sup> *Ibidem*, n° 25

<sup>28</sup> *Gaudium et spes*, n° 31 ; *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1915.

<sup>29</sup> JEAN-PAUL II, Exhort. apost. post-synodale *Christifideles laici* (30 décembre 1988), n. 42: AAS 81 (1989), p. 472; *La Documentation catholique* 86 (1989), p. 177 .

<sup>30</sup> Jean Paul II, lettre encyclique *Sollicitudine socialis*, 1987, § 39-40)

<sup>31</sup> *sollicitudo rei socialis* §38

## 1.2 La démocratie et la connaissance des élections en Afrique

### 1.2.1 La démocratie reste en suspens, en Afrique.

#### 1.2.1.1 Les élections sans démocratie

Les élections ont provoqué une polarisation du pays, et renforcé des clivages régionaux ou ethniques. En fait en Afrique, la majorité des élections nationales n'ont pas contribué au renforcement de la démocratie. Les caractéristiques suivantes sont les plus récurrentes : le truquage, la violence, le manque d'objectivité des médias, les divisions basées sur l'ethnicité, la tribu, ou la région, l'incertitude qui suit les élections et des équipes peu compétentes chargées de l'organisation des élections. On déplore le fait que quand bien même que les élections sont requises par la constitution, les instruments électoraux sont toujours importés, et le compte des votes centralisé. L'annonce des résultats à chaque fois a été suivie de plaintes des leaders de l'opposition, dénonçant des truquages, et menant à des violences et de l'intimidation.

#### 1.2.1.2 La démocratie déguisée en tyrannie et en démagogie

Le pouvoir tyrannique est un manipulateur, mensonger et machiavélique. C'est un pouvoir qui adopte une logique de prédation, de violence, de rapacité pour justifier la passion du pouvoir et de l'argent. Ce pouvoir se fonde sur le désir du pouvoir pour le pouvoir, ne visant plus que le plaisir de la domination, l'assouvissement de l'instinct de tyrannie, ou du besoin de cruauté.<sup>32</sup>

La démagogie est une technique politique d'argumenter pour convaincre et persuader efficacement n'importe qui sur n'importe quoi, sans se soucier de la vérité ; C'est un viol des consciences surtout des populations dont la majorité ne sait ni lire et d'écrire et n'a pas la possibilité d'aller vérifier les informations qui lui sont présentées dans des emballages sur mesure.

#### 1.2.1.3 Médiocratie : le déficit de gouvernance et de leadership

La médiocratie se manifeste par un déficit de gouvernance et de leadership plonge dans l'instabilité politique et l'incertitude, les conflits politiques et la confusion, la mauvaise gouvernance<sup>33</sup>, la corruption, la faiblesse des mouvements d'opposition, l'absence d'élections régulières et honnêtes, la violence avant les élections, le manque de sécurité, les amendements constitutionnels inutiles, qui ne visent qu'à maintenir un parti au pouvoir, la répression politique, la suppression des libertés de base, les violations des droits humains, deviennent de plus en plus politiquement défendables.

Les dirigeants médiocres dirigent dans la confusion institutionnelle, l'instabilité politique qui freine tout effort de développement...Ces dirigeants

<sup>32</sup> H., HUDE, *L'Éthique de décideurs*, Paris, Presses de la Renaissance, 2004, p. 246.

<sup>33</sup> A la gouvernance s'oppose la mauvaise gouvernance comme antivaleur.

s'imposent au pouvoir à travers une légitimité conférée par des élections en réalité toujours entachées d'irrégularité, par des coups d'État et des coups de force, des arrestations postélectorales, des contestations de résultats électoraux, des assassinats politiques, réclamations sans objet des amendements et des révisions constitutionnels, des guerres civiles plus nombreuses et plus meurtrières, des querelles intestines qui exacerbent, la pauvreté et la misère ,

#### 1.2.1.4 Les inégalités politiques

La notion d'inégalité renvoie non seulement à la répartition inéquitable des ressources, mais aussi au traitement inégal dans l'accès aux ressources et aux opportunités, au mépris de différences, la généralisation de violence dans l'allocation des ressources pour des générations actuelles et futures<sup>34</sup> D'après François Dubet, on parle du régime des inégalités lorsque celles-ci constituent un système, une structure sociale qui explique le fonctionnement de la société, de l'économie, de la culture et du pouvoir.<sup>35</sup>

En effet, les inégalités politiques sont courantes et fort dommageable dans beaucoup de pays d'Afrique car ils se sont inspirés du mode de gouvernance coloniale. Lequel mode est fondé notamment sur la négation de toutes sortes de droits des subalternes (populations autochtones), qu'il s'agisse des droits politiques, économiques, religieux ou socioculturel. Il n'est donc pas étonnant que le système colonial se soit nourri « aux sources de l'autoritarisme, de la répression et de l'oppression, de la dictature, du paternalisme (...) et de la centralisation du pouvoir et de ses atouts ».<sup>36</sup>

Le rapport inégal entre le colonisateur blanc et le colonisé noir s'est traduit politiquement par la confiscation des droits politiques au profit du premier et la privation de ces droits au second. Ainsi, le premier commandait et le second était contraint d'obéir. Pour obtenir cette obéissance la violence physique et la violence symbolique étaient mises en application. Le recours à la violence symbolique était l'expression d'une inégalité culturelle qui se déclinait d'une culture occidentale qui était supérieure à la culture indigène qu'il fallait abolir. Les inégalités politiques et culturelles étaient au service des inégalités économiques. Une meilleure exploitation économique de la colonie exigeait en fait une domination politique et une domination culturelle. D'où le cumul des inégalités sociales entre, d'une part, le colonisateur blanc et, d'autre part, le

---

<sup>34</sup> J.L., Genard, *Sept programmes normatifs pour une sociologie critique des inégalités*, in [http:// : sociologie revues org/3927](http://sociologie.revues.org/3927), mai 2012.

<sup>35</sup> F. Dubet, *Régimes d'inégalités et injustices sociales*, in [http:// sociologies revues org/3643](http://sociologies.revues.org/3643), octobre 2011.

<sup>36</sup> J. KANKWENDA MBAYA (dir.), *Les intellectuels congolais face à leurs responsabilités devant la Nation*, Éd. ICREDES, Kinshasa-Montréal-Washington, 2007, p.362.

colonisé noir<sup>37</sup>. L'organisation politique de société congolaise, par exemple, est une reproduction de l'injonction coloniale qui était sous-tendue par une structure économique libérale : les Blancs dominants face aux Noirs dominés. La domination cumulait les dimensions politique, économique et culturelle. Une classe aujourd'hui remplace les Blancs et une autre, les noirs. Cela n'étonne pas qu'il s'est toujours pratiqué en coulisse beaucoup de cas de favoritisme, de clientélisme, de tribalisme et de politisation, même quand, officiellement, le mode de recrutement est qualifié d'équitable. Cet héritage affecte non seulement l'exécutif mais même, les parlements et les autres assemblées législatives, faute de séparation de pouvoirs, procèdent de façon « mécanique » à la prise des décisions, en refusant parfois, directement ou indirectement, le débat démocratique.<sup>38</sup>

Marginalité et inégalité peuvent passer pour des termes voisins. Est marginal ou marginalisé, celui qui, vivant dans la société, demeure non ou mal intégré à celle-ci ou à ses normes. C'est ainsi que chaque régime ou système politique dispose de ses propres marginaux politiques. Les opposants à un pouvoir politique entrent dans cette catégorie. La question de l'exclusion des Batwa : tout en étant reconnu comme le plus vieil ancêtre des Congolais, le peuple Twa vit une situation sociale, politique et économique proche de l'apartheid. A côté de ce cas, nous assistons aux inégalités en matière de nationalité concernant tous ceux qui sont injustement dépourvus de nationalité, que ce soit pour une raison ou pour une autre, comme c'est le cas de certaines populations frontalières.<sup>39</sup>

La justice est le fondement d'une société démocratique. Le coût élevé des frais de justice, la non indépendance de la magistrature et des mauvaises conditions de travail poussent au monnayage des décisions de justice, d'où on accuse la justice de plusieurs pays d'Afrique d'être une justice à deux vitesses à la base des inégalités des droits.<sup>40</sup>

Dans les pays post-conflits, comme ce fut le cas de l'Afrique du Sud, du Libéria, du Rwanda, du Burundi, et des deux Congo la justice transitionnelle a été visible. Pour la RDC, le cas du génocide oublié, avec plus de cinq millions de morts de l'Est, constitue ni plus ni moins l'inégalité juridique la plus flagrante en Afrique en ce qui concerne la justice transitionnelle<sup>41</sup>.

---

<sup>37</sup> PNUD, *Inégalités politiques, Socio-économiques et édification de la nation/Etat en République Démocratique du Congo*, PNUD, Kinshasa, 2015.

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Cf. International Rescue Committee, Rapport spécial sur la RDC, 2009.

#### 1.2.1.5 Inégalités économiques

Plusieurs pays d'Afrique vivent de l'économie politique de la prédation, de la corruption et de logique des guerres, comme mode institutionnalisé de gouvernance<sup>42</sup>. C'est ainsi que les inégalités économiques comprennent principalement les inégalités dans l'accès aux richesses, deviennent un fait normal. Il est vrai que la transformation sociale pour l'avènement de la démocratie passe par des luttes menées au nom de la lutte contre les inégalités et en particulier contre les inégalités économiques, pour construire une société démocratique (idéal d'égalité) plus juste. En RDC par exemple une certaine institutionnalisation des inégalités, qui finit par les banaliser et éteindre dans la conscience sociale à leur égard par rapport à l'accès aux politiques, et surtout le contrôle des rouages stratégiques de gestion économique et financière de l'État ; le développement économique est menacé par la corruption généralisée, les opportunités de pillage, de prédation et de corruption dans une société de gouvernance prédatrice. Les inégalités dans l'accès aux fonctions et positions d'enrichissement rapide par le pillage des ressources économiques et financières, l'administration est inefficace, la prédation des actifs dans le patrimoine public, la corruption, deviennent une particularité en RDC. Des accords ambigus conclus en RDC avec la Chine sur l'exploitation des minerais et des ressources naturelles, sont à comprendre dans le cadre des forces inégales et la dominance d'une approche néo-libérale des capitaux dans le système économique actuel. Lorsque le système des inégalités s'enracine et s'institutionnalise, quelle que soit sa légitimation, il se développe un système de sa reproduction sociale des conflits.

#### 1.2.1.6 Inégalités sociales comme sources de conflits

Toutes les sociétés sont différenciées et ces différences sociales sont parfois : biologiques (le sexe, l'âge, la race...), culturelles (la langue, les coutumes, les pratiques sociales...), économiques (riches et pauvres), professionnelles (enseignants, médecins, cadres, ouvriers), etc. Les différences peuvent reposer sur la nature, la structure ou la fonction des groupes sociaux. Les différences peuvent reposer sur la nature, la structure ou la fonction des groupes sociaux. Les inégalités sociales sont essentiellement sociales. Selon Mohamed Cherkaoui<sup>43</sup> dans le Dictionnaire de sociologie, est inégale toute répartition d'une ressource qui n'est pas uniforme. Elles ne sont donc pas des données, mais plutôt des construits sociaux. Elles sont produites par la société pour son fonctionnement et son équilibre. Les régimes des inégalités varient d'une société à une autre en fonction de l'environnement socioéconomique, sociopolitique, socioculturelle et sociohistorique. Les inégalités sociales sont la

---

<sup>42</sup> PNUD, *Inégalités politiques, Socio-économiques et édification de la nation/Etat en République Démocratique du Congo*. Kinshasa, PNUD, 2005.

<sup>43</sup> M. Cherkaoui, *Dictionnaire de sociologie*, Larousse, Paris, 2005, p.124.

source des conflits au sein de tout cadre social. Les luttes de classes, les revendications syndicales, les luttes identitaires et toute autre forme de mouvements sociaux sont le plus souvent engendrés par les inégalités sociales<sup>44</sup>.

#### *1.2.1.7 Inégalité basée sur le genre*

La tradition ignore le génie féminin qui est nécessaire dans toutes les expressions de la vie sociale. La femme est traditionnellement considérée comme une machine à produire les enfants, un instrument de travail et une marchandise pour sa famille. La considération de la femme dans la société traditionnelle est fort inférieure à celle de l'homme, elle est faite pour le mariage. La procréation étant le but de mariage, une femme stérile était répudiée du toit conjugal ou victime de la polygamie parfois sans vérification des causes réelles de la stérilité. La société faisait souvent fi du fait que l'homme pourrait aussi en être la cause. Avec les exigences de la dot, la femme « achetée » constitue une main d'œuvre de son mari. Elle doit accomplir les travaux de champs. C'est ainsi qu'il fallait avoir plusieurs femmes pour produire plus, une femme paresseuse était sujet de divorce. Les qualités de la fille, sa beauté, son courage au travail... influençaient pas mal les valeurs dotales et surtout s'il y a plus d'un candidat pour solliciter la main de la fille. Les valeurs dotales versées par la famille de l'époux lors du mariage donnaient une certaine valeur à cette fille au sein de sa famille. Les parents se sentaient honorés du versement de la dot car, pensaient-ils, toutes les dépenses engagées pour élever cette fille sont remboursées. Alors nous pouvons imaginer pourquoi une fille non-mariée était moins considérée par ses parents et frères. Qui élève une fille bouffe ta dot. Ainsi, envoyer les filles à l'école n'a aucune valeur. On estime que les études de femmes ne doivent pas aller très loin car leur diplôme c'est le mariage. On va encore plus loin pour penser que c'est dangereux d'instruire les femmes car quand elles sauront écrire, elles se communiqueront clandestinement par des lettres à leurs copains.

#### *1.2.1.8 Le chômage, la misère et la faim*

Le chômage provoque deux types de souffrance matérielle et physique : la misère (une pauvreté indigne et extrême) conduit à la faim, à la maladie, à la mort. L'autre souffrance est émotionnelle : la misère psychique, la dépression, le sentiment d'infériorité, d'inutilité et de rejet. Considérés dans leur ensemble, ces phénomènes engendrent la dépravation, l'impossibilité d'épanouissement, de culture et d'humanité.

La RDC compte 30 millions de congolais en insécurité alimentaire alors que le potentiel agricole du pays pourrait couvrir les besoins d'une grande partie

---

<sup>44</sup> J. Cazeneuve, *Dix grandes notions de la sociologie*, Éditions du Seuil, Paris, 1976, p.149.

de l'Afrique. Suite aux troubles écologiques, certains villages commencent à souffrir de la famine. En effet, les vivres ne vont pas où les humains ont faim mais où il y a l'argent. D'abord le luxe, le superflu des riches (ce qui les rend malades), ensuite peut-être les ventres des hommes pauvres. C'est la crue réalité de la société humaine, de sa rationalité économique.

#### 1.2.1.9 La pandémie du SIDA

A propos de la pandémie du SIDA, beaucoup de gens ignorent encore leur état sérologique... Ils sont nombreux à craindre la stigmatisation et la discrimination, et en conséquence, ne font pas les tests nécessaires. Des campagnes de sensibilisation sont nécessaires : il nous faut élaborer des stratégies, et fixer des buts pour la promotion d'« une vie saine et du bien-être pour tous à tout âge. »

#### 1.2.1.10 La croissance de l'extrémisme religieux

La croissance de l'extrémisme religieux, les abus spirituels, du sécularisme, du fondamentalisme, l'émergence de nouveaux mouvements évangéliques, le vagabondage religieux (passage d'une religion à l'autre), la radicalisation islamique des jeunes dans plusieurs régions du continent.

*\* La montée de l'islamisme radical en Afrique minutieusement planifiée et financée*

L'islamisme radical auquel l'Afrique fait face aujourd'hui est un phénomène complexe. Il est une des causes de conflits qui affectent des millions d'hommes et de femmes, chrétiens comme musulmans. Les tendances djihadistes dans les publications, les prédications des Imams, les conversations courantes et certains changements d'accoutrement dans la vie en société révèlent cette montée. Une plus grande attention et conscientisation de tous est donc nécessaire par des activités telles que : Lancer des actions de prévention, promouvoir le dialogue et la coexistence pacifique des religions, des peuples et des nations, dans la conscience de leur pluralité et de la diversité des religions et ethnies.

*\* Des rapports entre religion et politique dans l'Islam, et entre culture démocratique et pratique de la sharia.*

Le succès du recrutement effectué par les adeptes du radicalisme auprès des jeunes inquiète de plus en plus n'est plus à démontrer tenant compte de les informations concernant les groupes islamistes, leur mode opératoire, leurs ressources et leur idéologie. Dans ce cas, on devra Être solidaire du calvaire des communautés chrétiennes dont certaines sont aujourd'hui décimées ou chassées de leurs territoires, et ne pas considérer le malheur qui les frappe comme un fait divers. On devra encore organiser pour les communautés victimes des collectes, des visites de solidarité, et des séances de prière; Promouvoir une culture de la paix et de non-violence active et évangélique.

L'ouverture des espaces de rencontre, de dialogue, de fraternité, de solidarité et mutuelle avec les communautés musulmanes paraît être la meilleure option de promouvoir un dialogue de vie et la solidarité entre chrétiens et musulmans, et de stratégies et d'actions urgentes à mener. Il faudra alors consolider les bonnes relations, vieilles de plusieurs siècles, entre l'Islam et le christianisme et éviter les amalgames qui confondent Islam et terrorisme. La poursuite des dialogues interreligieux, intra-religieux et inter-conventionnels est importante et nécessaire pour révéler les valeurs unanimement reconnues par toutes les religions et courants de pensée »<sup>45</sup>. À partir de la tradition commune de l'Ancien Testament, l'Église catholique sait qu'elle peut dialoguer avec ses frères les musulmans, pour construire ensemble un avenir de justice et de paix pour tous les hommes.<sup>46</sup>

#### 1.2.1.11 Les abus spirituels, sexuels et physiques au sein des églises

Les églises en général et particulièrement les églises dites de réveil font l'objet de plusieurs accusations sur les abus commis par les pasteurs, tels que : exigence d'une soumission aveugle et infantile à un « supérieur », relation pervertie d'accompagnement spirituel où un autre prétend orienter et gouverner une vie « au nom de Dieu », abus de pouvoir, paroles et gestes déplacés qui violent un cœur et une conscience aveuglée...<sup>47</sup>

Des cas de figures récents une inconduite généralisée qui amènent à réfléchir sur les abus commis par les pasteurs des églises évangéliques : « Tests de virginité » à des jeunes filles, viols et « passages à tabac » ; un pouvoir absolu sur ses adeptes soumis par la peur, abus de faiblesse, instrumentalisation de la foi ; une volonté de contrôle total et abusif et l'usage de menaces voire de violence physique.<sup>48</sup>

Des pasteurs, des « conseillers spirituels » favorisent systèmes de contrôle usant des expressions telles que : « Dieu m'a dit que je devais me marier avec toi ». Ou te marier avec lui/ celui qui refuse de se soumettre n'est pas « Qui est du côté du Seigneur ? »

---

<sup>45</sup> *Compendium*, § 535

<sup>46</sup> *Compendium*, § 536

<sup>47</sup> <https://mediaspaul.ca/catalogue/abus-spirituels-et-derivees-sectaires-dans-leglise-consulté>  
le 13 avril 23

<sup>48</sup> Le média sud-africain/ la radio *Deutsche Welle* /[www.reformes.ch/eglises/2020/11/les-evangeliques-confrontes-de-nombreux-cas-dabus-spirituels-eglises-evangeliques](http://www.reformes.ch/eglises/2020/11/les-evangeliques-confrontes-de-nombreux-cas-dabus-spirituels-eglises-evangeliques), consulté le 13 avril 2023.

## 2. LA BONNE GOUVERNANCE : VALEUR CITOYENNE DE LA DÉMOCRATIE

### 2.1 Compréhension du concept

La gouvernance est la manière dont le pouvoir est exercé eu égard à la gestion des ressources sociales, humaines, matérielles, économiques, financières publiques ou privées<sup>49</sup>, consacrées au développement<sup>50</sup>. La gouvernance est aussi l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative en vue de gérer les affaires à tous les niveaux.<sup>51</sup>

La bonne gouvernance se comprend comme la gestion transparente, prévisible, participative des ressources notamment les ressources sociales, humaines, matérielles, économiques, financières, ... d'une institution en vue de son développement conformément aux textes légaux, réglementaires et à l'éthique.<sup>52</sup> Le concept de « bonne gouvernance » a été créé en Occident vers les débuts des années 1980 en réponse à la crise sociopolitique que traversait l'Afrique Sub-Saharienne : rébellions récurrentes, replis sur la sorcellerie, circulation des contre-informations populaires, contestations politiques, implosion des systèmes à parti unique, violence, conférences ou forums nationaux, avènement du multipartisme... Il y a eu en outre la peur d'instaurer le multipartisme sans démocratie et les élections sans véritables choix.<sup>53</sup> C'est alors que l'Occident s'est mis à préconiser « la bonne gouvernance », les droits de l'homme et la démocratie pour donner aux pauvres la chance de jouer un rôle et de devenir protagonistes pour le développement, ainsi que l'ajustement structurel pour que l'Afrique ne soit plus identifiée à un lieu de barbarie, de faim endémique, voire de bestialité sanglante.<sup>54</sup>

Ainsi, la « bonne gouvernance » est nouveau, ce néologisme provenant il de l'anglais « good governance » vint remplacer le terme « ajustement structurel », et insiste la responsabilisation des gouvernements et de l'administration à tous les niveaux<sup>55</sup>, la participation et la transparence des procédures, la prévisibilité des comportements, le primat de la règle du droit et une presse libre.<sup>56</sup>

---

<sup>49</sup> Le projet de document directif en date d'avril 1999 de la BAFD

<sup>50</sup> Banque Mondiale, Dans un rapport paru en 1992 et intitulé "Gouvernance et développement",

<sup>51</sup> Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit la gouvernance dans son document de politique générale de 1997 intitulé "La gouvernance en faveur du développement humain durable".

<sup>52</sup> MINESURS/SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION DES VALEURS CITOYENNES, *Stratégies de promotion des valeurs citoyennes dans le secteur de l'Esurs mars 2013*, p. 7

<sup>53</sup> J.-C., WILLAME, *Gouvernance et Pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines. Madagascar, Somalie, Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.38.

<sup>54</sup> *Ibidem*, p. 7.

<sup>55</sup> BANQUE MONDIALE, *L'Afrique Sub-Saharienne. De la crise a une croissance durable. Etude prospective à long terme*, Washington, 1989, XII, 7.

<sup>56</sup> J-C. WILLAME, *op. cit.*, pp.32-34.

## 2.2 Gouvernance et démocratie

La démocratie est le mandat du pouvoir par le peuple. C'est cela qui fait l'essence de la démocratie : « le gouvernement du peuple, avec et par le peuple, et pour le peuple ». Celui-ci est le détenteur du pouvoir, le souverain primaire qui se gouverne par ses mandataires (députés, sénateurs, gouvernement), de telle manière qu'il n'y ait pas d'anarchie (non-pouvoir, non-autorité) et que personne ne concentre entre ses mains tous les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire (dictature, autocratie, tyrannie,...).

En démocratie les trois pouvoirs sont séparés et se contrôlent mutuellement de manière interne. De manière externe, les tenants du pouvoir sont contrôlés par le peuple autant par les élections que par la société civile, c'est-à-dire les associations socio-professionnelles ou « groupes de pressions » qui ont le mérite de rappeler aux gouvernants les intérêts sectoriels oubliés.

En ces temps modernes, la démocratie est considérée comme la meilleure façon de vivre dans un monde pluraliste parce qu'avec la démocratie, le leadership et la gouvernance ne sont plus une question de règle personnelle, mais plutôt une question de droit et des institutions ce qui sous-entend un État de droit au bénéfice de tous. L'Église a progressivement manifesté sa préférence et son jugement positif pour la démocratie car c'est un système politique respectueux de la dignité humaine, du bien commun, du primat de la loi, respect des libertés et des droits fondamentaux.<sup>57</sup> Sont sévèrement et fermement condamnées, des formes totalitaires et dictatoriales de gouvernement, qui cautionnent des atteintes aux droits des minorités,<sup>58</sup> qui « font obstacle à la liberté civile ou religieuse »<sup>59</sup>.

En démocratie l'autorité canalise les aspirations légitimes et les désirs moralement bons des uns et des autres vers le bien commun. Le pouvoir de l'autorité s'exerce par consentement de la communauté nationale et par mandat (explicite ou tacite). L'autorité n'est pas foncièrement ni fondamentalement supérieur aux autres. Il ne le devient que du fait de la structure du pouvoir dans la société.

L'économie politique, la gouvernance et le leadership sont un moyen d'étendre la liberté des peuples à choisir dans quelle direction ils veulent aller, et l'entrepreneuriat est le lieu où le progrès s'opère en vue de l'amélioration des conditions humaines.

---

<sup>57</sup> J-C. WILLAME, *op. cit.*, n° 75, 1

<sup>58</sup> *Ibidem*.

<sup>59</sup> *Ibidem*, n° 73, 3

## 2.3 Les principes de la bonne gouvernance<sup>60</sup>

### 2.3.1 *Gestion saine du secteur public*

Gérer de manière saine les ressources<sup>61</sup> implique la nécessité de faire participer toutes les parties prenantes concernées dans la gestion, au contrôle et à la formulation des stratégies de la gestion, et que les communautés et les groupes directement bénéficiaires puissent participer au contrôle des programmes et des projets.

### 2.3.2 *Responsabilité et redevabilité*

Les décideurs au niveau du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile rendent des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles. Il faut un système comptable avec obligation de rendre des comptes au public, et un système d'audit externe. Les élus et les organisations ayant un mandat public doivent rendre compte des actions spécifiques au public dont ils dérivent leur autorité.

### 2.3.3 *Suprématie du droit*

L'exigence de suprématie du droit<sup>62</sup> implique un cadre juridique équitable, prévisible et stable<sup>63</sup>. Le système judiciaire doit être efficace et opérationnel<sup>64</sup>. Pour cela, il faut instaurer des systèmes juridiques adéquats assurant la stabilité et la prévisibilité : des règles connues à l'avance, appliquées rigoureusement de manière systématique et équitable, les différends résolus par un système judiciaire indépendant avec des procédures, connues du public, pour modifier ou abroger les règles. On insiste sur la *Primauté du droit* et l'acquisition d'un comportement responsable des décideurs<sup>65</sup>. Les cadres juridiques équitables et les textes juridiques appliqués de façon impartiale, en particulier les lois conformes aux droits de l'homme.

---

<sup>60</sup> Dans le rapport de 1994 intitulé "Gouvernance: l'expérience de la Banque mondiale", les progrès réalisés par la Banque en matière de gouvernance

<sup>61</sup> Dans un rapport paru en 1992 et intitulé "Gouvernance et développement".

<sup>62</sup> En 1998, les délégués de l'Association internationale de développement (IDA)

<sup>63</sup> Les textes officiels de l'Église, notamment les encycliques des papes, sont disponibles en diverses éditions. On peut aussi les consulter sur le site internet du Vatican. En 2005, le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* a été publié en français aux éditions Bayard, Cerf, Fleurus-Mame.

<sup>64</sup> C'est le cas du rapport de l'ONG ASADHO, couvrant la période allant du 1er janvier 2008 à mars 2009, présenté lors du point de presse du 07 avril 2009. Radio Okapi, Journal du 09 avril 2009 à 15 heures GMT.

<sup>65</sup> *Ibidem*, p.40

Une société bien ordonnée<sup>66</sup> est celle où, l'égalité des droits civiques et des libertés pour tous est garantie<sup>67</sup>. Les institutions justes sont réglées par des fonctions et des positions d'un chacun avec ses droits et devoirs<sup>68</sup>.

### **2.3.4 *Transparence et l'accès à l'information pour tous***

La transparence est fondée sur la libre circulation de l'information, accès aux processus et aux institutions et l'information accessible est suffisante pour comprendre et assurer le suivi des questions. La politique du gouvernement doit être connue de tous et l'administration doit agir de façon à ce qu'on ait confiance dans ses intentions. La transparence est aussi de mise dans des prises de décisions, en particulier celles qui concernent le budget, la réglementation et la passation des marchés, l'utilisation efficace des ressources et réduire la corruption et le gaspillage, Et lutter contre l'abus des fonctions officielles à des fins privées.

### **2.3.5 *La participation***

Tous les hommes et toutes les femmes doivent avoir la liberté d'association et de parole, participation de façon constructive à la prise de décisions. La liberté est une valeur qui nous permet de nous situer vis-à-vis de l'argent, vis-à-vis du pouvoir, vis-à-vis de la gloire et des honneurs<sup>69</sup>. La liberté n'existe vraiment que là où des liens réciproques, réglés par la vérité et la justice, unissent les personnes'' »<sup>70</sup>. « La valeur de la liberté (...) est respectée quand il est permis à chaque membre de la société de réaliser sa vocation personnelle (...) (dans) la responsabilité.(...) La plénitude de la liberté consiste dans la capacité de disposer de soi en vue du bien authentique, dans la perspective du bien commun universel. »<sup>71</sup>

Toutes les parties prenantes doivent influencer sur la prise publique de décisions et participer à la gestion des ressources et des institutions qui affectent leur vie mettant ainsi un frein au pouvoir public. Ce processus se déroule à divers niveaux: à celui de la base et à ceux de l'administration locale, régionale et centrale, moyennant des formes souples et décentralisées de gouvernement.

---

<sup>66</sup> *Ibidem*.

<sup>67</sup> G. LAFRANCE, « *Egalité et justice : une idée de l'homme* » dans *Revue internationale de Philosophie*, 3 (1989) n° 170, p. 355.

<sup>68</sup> J. RAWLS, *op. cit.*, p. 86.

<sup>69</sup> *Compendium*, §200

<sup>70</sup> *Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Instr. Libertatis Conscientia*, 26 : AAS 79 (1987) 564-565.

<sup>71</sup> *Compendium*, §199

### 2.3.6 Capacité d'ajustement

Les institutions et les processus doivent changer et se transformer pour répondre aux besoins de toutes les parties prenantes.

### 2.3.7 Orientation du consensus

La bonne gouvernance joue un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts du groupe et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures.

### 2.3.8 Équité

L'équité est donc une norme de justice qui permet d'apprécier le caractère juste ou injuste de certaines inégalités<sup>72</sup>. L'équité est un jugement moral que l'on porte sur le type d'égalité que l'on décide de promouvoir (droits, chances ou situations...). Elle se fonde sur un choix éthique ou politique sous-tendu par un système de valeurs. Dans un souci de justice, on peut conduire à traiter de façon différente les membres de la société afin de réduire des inégalités constatées. Il n'y a donc pas lieu d'opposer l'égalité et l'équité, mais de choisir entre des domaines au sein desquels on entend promouvoir l'égalité et entre des procédures par lesquelles on entend la promouvoir<sup>73</sup>. « Le premier motif de la Révolution française c'est l'impudence des inégalités »<sup>74</sup>. L'égalité est l'une des valeurs référentielles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, conformément au principe selon lequel les hommes naissent libres et égaux en droits<sup>75</sup>, déjà bien affirmé dans la Déclaration d'indépendance des États-Unis de 1784.

À son origine, l'égalité était conçue comme une relation, comme une façon de faire société, de produire et de faire vivre le commun<sup>76</sup>. Elle était structurée autour de trois figures :

- Celle de la similarité, entendue comme l'égalité des équivalences dans une société des semblables ;
- Celle de l'indépendance, perçue comme l'égalité d'autonomie ;
- Celle de la citoyenneté, définie comme l'égalité de participation dans une communauté des citoyens.

D'autres auteurs parlent également de l'égalité-relation (liberté de vivre ensemble) ainsi que de l'égalité-distribution ou encore de l'égalité redistribution, fondées chacune sur la distribution ou la redistribution

---

<sup>72</sup> Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon, *Le nouvel âge des inégalités*, Seuil, 1996.

<sup>73</sup> Rosanvallon P., *La société des égaux*, Paris, Éd. Seuil, 2011, p. 15.

<sup>74</sup> Ibidem.

<sup>75</sup> Cf. De Tocqueville A., *De la démocratie en Amérique*, Paris, J. Vrin, 1990.

<sup>76</sup> Rosanvallon P., *op. cit.*, p.21.

égalitaire des chances. Parmi les théoriciens de l'égalité politique et démocratique, figurent notamment J.-J. Rousseau et J. Rawls<sup>77</sup>. Parmi les facteurs nuisibles à l'égalité politique (et donc source des inégalités politiques) figurent notamment : renforcement des mécanismes de domination ; atteinte à la liberté des citoyens, à la souveraineté et aux capacités des États à cause notamment de la puissance des multinationales ; pérennisation des conflits comme moyen de pillage des ressources naturelles ; danger pour la démocratie du fait qu'elle cesse d'être l'expression des attentes des citoyens pour se transformer en celles du marché, des sociétés multinationales ou des institutions de Bretton Woods (IBW)<sup>78</sup>.

Les biens matériels sont considérés comme nécessaires pour la vie<sup>79</sup>. Tous les biens appartiennent à Dieu<sup>80</sup>. Les richesses remplissent leur fonction de service à l'homme quand elles sont destinées à produire des bénéfices pour les autres et pour la société<sup>81</sup>. Les richesses ne sont pas un mal en soi ; ce qui est condamnable c'est la cupidité et l'avarice qui rendent l'homme esclave des richesses<sup>82</sup>. La richesse existe pour être partagée

La justice structurelle consiste à lutter contre les structures injustes favorisant les inégalités économiques<sup>83</sup>, discriminations, manque d'accès égal aux biens de la société, menaces, le règne de l'arbitraire<sup>84</sup>; les réquisitions, les destructions méchantes, les pillages, les extorsions, les exactions, les vols, les occupations illégales des maisons et terres les exploitations illicites des ressources<sup>85</sup>.

La justice «... est là pour réduire les inégalités, combattre les discriminations, libérer l'homme de ses servitudes, le rendre capable d'être lui-même l'agent responsable de son mieux-être matériel, de son progrès moral et de son épanouissement spirituel »<sup>86</sup>. La justice consiste à voter des lois justes,

<sup>77</sup> Cf. Rawls J., *Théorie de la justice*, Paris, Éd. Seuil, 1987.

<sup>78</sup> Lire : - Cf. Lemaitre F., *Demain la fin*, Paris, Éd. Grasset, 2009. - Cf. Tanguieff P. A., *Résister au bougisme. Démocratie forte contre mondialisation techno-marchande*, Éd. Mille et Une Nuit, Paris, 2011.

<sup>79</sup> *Compendium*, 323-324

<sup>80</sup> *Compendium*, § 325-327

<sup>81</sup> *Compendium*, § 328-329

<sup>82</sup> Augustin invite les fidèles qui ne peuvent renoncer totalement à leurs propriétés de renoncer au moins à l'amour de leurs biens ; Discours sur le Psaume 131,6). Voir aussi Jean Chrysostome, Origène, Cyprien, Clément d'Alexandrie...

<sup>83</sup> C'est le cas du rapport de l'ONG ASADHO, couvrant la période allant du 1er janvier 2008 à mars 2009, présenté lors du point de presse du 07 avril 2009. Radio Okapi, Journal du 09 avril 2009 à 15 heures GMT.

<sup>84</sup> J. Ziegler, *Les grands maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Fayard, Paris, 2002, pp. 124-125.

<sup>85</sup> Ahmed, cité par S. Jackson, 2001, « Nos richesses sont pillées : Économie de guerre et rumeurs de crime au Kivu », in *Politique africaine*, n° 84, pp.117-135.

<sup>86</sup> *Ibidem*, §34

une réallocation de budget conséquent et autres mesures pour l'équité, de manière à réduire effectivement toute forme d'inégalité naturelle ou social<sup>87</sup>.

### 2.3.9 Efficacité et efficience

Les processus et les institutions donnent des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources.

### 2.3.10 légitimités du pouvoir

Robert Charlick, un expert de l'USAID, ajoute la légitimité du régime politique, le pluralisme politique et des lois justes pour la bonne réglementation comme composantes essentielles de la « bonne gouvernance »<sup>88</sup>.

Tous les éléments susmentionnés sont étroitement liés et s'appuient et se renforcent mutuellement. La responsabilité est souvent liée à la participation et garantit en définitive la prévisibilité. La transparence et la prévisibilité dans le fonctionnement d'un cadre juridique servent à assurer la responsabilité des institutions publiques.

## 3. VERS DES DÉMOCRATIES À « L'AFRICAINNE »

### 3.1 L'éducation à la démocratie

Pour faire face aux événements qui ont cours aujourd'hui dans le monde et particulièrement paralysent la démocratie en Afrique, (guerres, atteintes aux droits de l'homme, persistance des conflits liés aux préjugés, racisme, promulgation de lois renforçant l'exclusion etc...), il faut une éducation. Car ces événements démontrent le besoin de projets communs, de valeurs partagées, qui constituent autant d'aspects du vouloir-vivre ensemble..<sup>89</sup>. L'éducation recouvre l'ensemble des mécanismes et des processus de formation et de transformation des systèmes de représentations, d'opinions et d'attitudes

---

<sup>87</sup> M. Mintombu, cité par M.-L. Hazoumê, *op. cit.*, p. 99; R. Balibar, *Le colinguisme*, PUF Que-sais-je, 1993, p. 19; F. Mayor, cité par le Rapport Delors, *op. cit.*, p.87 ; UNESCO, "La Déclaration de Hambourg.", cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes ; R. Stavenhagen, "L'éducation pour un monde multiculturel", in UNESCO, Rapport Delors, *op. cit.*, p. 270 ; UNESCO, Notre diversité culturelle, rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement, 1996, p. 15.

<sup>88</sup> R.CHARLICK, *Democracy and Governance*, Washington, USAID, s.d

<sup>89</sup> M. MINTOMBU, cité par M.-L. HAZOUME in *Plurilinguisme et Communication démocratique*, Bénin, Ed. des Presses du JORB, 1995, p. 99. 24 ; UNESCO, *l'Agenda pour l'avenir*, cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, 1997, p. 20, § 28.D. BEETHAM et K. BOYLE, *Démocratie, Questions et réponses*, UNESCO, 1995, p. 131. J. BAECHLER, *op. cit.*, p. 152 ; UNESCO, *Forum national pour la culture de la Paix au Congo*, 1994, p. 1 ; H. AGUESSY, *Séminaire sur "Démocratie et Analphabétisme au Bénin" Rapport final*, déc. 1992, p. 3.

politiques<sup>90</sup>. C'est un processus d'information et de formation d'identités et des compétences des citoyens combattant l'ignorance et, par la formation, elle vise le changement de comportement pour la paix<sup>91</sup>. C'est un apprentissage des valeurs telles que, le sentiment d'appartenance à une nation, la légitimité d'un ordre social et de l'autorité, les modes d'organisation démocratique, l'idéal politique plus globalement<sup>92</sup>. L'éducation doit atteindre l'ensemble de la population<sup>93</sup>; à partir des institutions stables<sup>94</sup>. L'éducation à la démocratie vise comme résultat l'instauration de la culture de la paix pour répondre aux besoins immenses afin de permettre à tous, sans exception, de faire fructifier tous leurs talents et toutes leurs potentialités de création.<sup>95</sup>

### 3.2 L'innovation et recours à la culture traditionnelle africaine

La plupart des nations africaines avant la colonisation étaient constituées en royaumes dont l'organisation n'était pas éloignée de celle de la monarchie parlementaire britannique. Les affaires de la cité se réglaient autour « des arbres à palabres » avec la participation des populations ou leurs représentants : c'était le temps de légiférer, de décider, de juger... Le pouvoir était délégué, les peuples étaient associés à la gestion des royaumes, on assistait déjà à une forme d'élection des chefs où il s'agissait, pour les populations, de s'aligner derrière le candidat de leur choix. Celui qui emportait l'adhésion populaire était intronisé.

C'est donc une fausse croyance de penser que « L'Afrique ne serait pas prête pour la démocratie ! »<sup>96</sup>. Ou que l'Afrique serait inapte à faire siennes les valeurs démocratiques. Ce modèle d'organisation sera mis à mal par la colonisation et la décolonisation<sup>97</sup>. La démocratie étant d'essence locale, elle doit évoluer d'elle-même dans son contexte et à son rythme »<sup>98</sup>. Un bon système

<sup>90</sup> J.-P.-LACARNIN, « Socialisation politique : l'acteur et le contexte » in [www.acversailles.fr/ses/koid9/eco100a.htm](http://www.acversailles.fr/ses/koid9/eco100a.htm) consulté le 10 février 2009.

<sup>91</sup> J.M.BERTHELOT, « Réflexion sur les théories de la socialisation » in *Revue française de sociologie*, XXIII, 1982, pp. 585-604.

<sup>92</sup> « Opinion et socialisation politique » in <http://www.france-jeunes.net> - 1/1 consulté le 10 février 2009.

<sup>93</sup> Ici nous épousons l'approche de Talcott Parson qui, dans sa théorie générale de l'action, dépassait les clivages disciplinaires en saisissant les relations entre personnalité, culture, système social et économie.

<sup>94</sup> [fr.wikipedia.org/wiki/Fonctionnalisme#Le\\_fonctionnalisme\\_en\\_sociologie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fonctionnalisme#Le_fonctionnalisme_en_sociologie) consulté le 25 mars 2009.

<sup>95</sup> D. BEETHAM et K.BOYLE, *op. cit.*, pp. 11-13; P. KONÉ, "Femmes et démocratie, une pluralité d'approches" in *Femmes africaines et démocratie*, Dakar, UNESCO, 1995, p. 71.

<sup>96</sup> Ce propos prêté à l'ancien président français Jacques Chirac (1995-2007), certes choquant pour plus d'un Africain sur deux, mérite qu'on s'y intéresse pour analyser les arguments qui militent en faveur de cette croyance et en faire une contre-analyse en démontrant que l'Afrique est déjà en marche vers la démocratie.

<sup>97</sup> BILÉOU SAKPANE-GBATI, *op. cit.*, p.679

politique est lié à chaque peuple qui est libre de choix du régime politique qui correspond le mieux à son génie, à son histoire, à sa culture.<sup>99</sup> Le grand problème de la culture africaine est que « la démocratie n'est pas dans les institutions mais dans les hommes » (Georges Burdeau)...<sup>100</sup> et le président américain Barack Obama au Ghana en 2010, lors d'une visite officielle, disait : « L'Afrique, au lieu d'avoir des hommes forts, doit avoir des institutions fortes. » Il y a lieu de travailler à l'instauration d'une culture de l'alternance, un principe sacro-saint de la démocratie, de prévoir un statut de l'opposition et d'oser aller vers une bipolarisation de la vie politique qui aura pour avantage d'éliminer les nombreux partis politiques à caractère tribaliste, sans assise nationale, voire sans idéologie politique claire et dirigés par des individus guidés par des intérêts inavoués.<sup>101</sup>

La Charte africaine de la démocratie et des élections, adoptée le 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie), constitue la manifestation de la volonté des États africains d'ériger la démocratie en modèle de développement en s'engageant dans la promotion de la démocratie, du principe de l'État de droit et des droits de l'homme. La Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, adoptée après le Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et libertés dans l'espace francophone, a recensé les acquis, les insuffisances et échecs de la démocratie pour enfin proposer des solutions à l'ensemble des pays africains. Cet arsenal de textes traduit qu'un effort substantiel est fourni, en tout cas dans un cadre assez théorique, pour trouver un bon moule à la taille des aspirations pressantes et manifestées des peuples africains qui ont soif de démocratie.<sup>102</sup>

---

<sup>98</sup> MOBUTU, *Dignité pour l'Afrique*, op.cit, p. 91-92

<sup>99</sup> *Gaudium et Spes*, n°75-76.

<sup>100</sup> *Ibidem*.

<sup>101</sup> *Ibidem*.

<sup>102</sup> BILÉOU SAKPANE-GBATI, *op. cit.*, p.679.

## CONCLUSION

Il est établi que la crise multiforme qui sévit dans notre pays est fondamentalement morale, la non observation des valeurs citoyennes (la gouvernance, la citoyenneté et le civisme, l'engagement politique, la dévotion à la religion, la culture, la spiritualité et le leadership, l'éthique et la lutte contre la corruption, le profil moral du leader et la démocratie). Ceci est consécutif à l'inversion de l'échelle des valeurs vécues par nos populations influencées par plusieurs facteurs internes et externes.

Le système politique ou de gestion qui ne tient pas compte des valeurs morales est condamné à l'échec. Il sied de préciser que promouvoir l'éveil à l'engagement sociopolitique et à la bonne gouvernance, ainsi d'influencer positivement l'arène politique, la société civile, le secteur public et le secteur privé c'est déjà baliser les pistes de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Pour l'Afrique innover, c'est d'abord prendre au sérieux et asseoir les différentes les composantes d'un bon leadership et d'une bonne gouvernance sont : des bonnes structures, des institutions fiables, capacités de mobilisation des ressources, de sélection des personnes, de promotion des valeurs, et de définition d'une vision cohérente de la personne humaine.

La gouvernance africaine ne sépare pas la spiritualité et le leadership, car ils sont étroitement liés, ainsi la spiritualité peut être le fondement du leadership. Cela étant, la religion et la politique sont inséparables.

Les bases et perspectives de la démocratie sont un ensemble d'un certain nombre des choses telles que : la coordination des sociétés civiles, la recherche, le renforcement des communautés, et la clarification du lien entre ressources naturelles et conflits à mettre en place des programmes pour combattre la corruption, pour promouvoir la transparence et la bonne volonté politique, à plaider pour l'établissement de cadres légaux et d'institutions solides, à s'assurer que les règlements miniers en place sont observés, à déterminer quels sont les plus urgents besoins et problèmes de l'environnement, à renforcer les structures démocratiques du pouvoir au niveau local et international, à donner à tous les citoyens des moyens égaux pour négocier, à dénoncer la soif de profit, à développer les talents des communautés locales, à ne plus dépendre entièrement des mines, à maîtriser l'exploration géologique, à arrêter la politisation des problèmes techniques concernant les ressources naturelles, à assurer une juste répartition des bénéfices des ressources naturelles parmi les communautés établies dans les territoires miniers etc. Tout cela nous devons recourir au génie, à l'histoire, et à la culture de l'Afrique.

## BIBLIOGRAPHIE

1. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, livre V.
2. BANQUE MONDIALE, *L'Afrique Sub-Saharienne. De la crise à une croissance durable. Etude prospective à long terme*, Washington, 1989, XII, 7.
3. BEETHAM et K. BOYLE, *Démocratie, Questions et réponses*, UNESCO, 1995
4. BIDJEK, Lam, *Introduction au droit, Cours inédit dispensé en première année de*
5. BUABUA WA KAYEMBE ;" *État de droit*"', in *Revue juridique de la Faculté de Droit*, UPC, 2<sup>e</sup> année, numéro 1, (1999),
6. CAZENEUVE., J., *Dix grandes notions de la sociologie*, Éditions du Seuil, Paris, 1976.
7. CHARLICK, R. *Democracy and Governance*, Washington, USAID, s.d
8. CHERKAOUI., M., *Dictionnaire de sociologie*, Larousse, Paris, 2005.
9. De la SAUSSAY F - F. DIEU, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Hachette, Paris, 2000.
10. DE TOCQUEVILLE A., *De la démocratie en Amérique*, J. Vrin, Paris, 1990.
11. DEBBASCH, *Droit constitutionnel*, éd.Litec, Paris, 2000,
12. DUBET., F., *Régimes d'inégalités et injustices sociales*, in [http// sociologies revues org/3643](http://sociologies.revues.org/3643), octobre 2011.
13. GAVRIC (Op), *Anto Théologien dans le dialogue social. Écrits de Roger Berthouzoz (Op) présentés par Anto GAVRIC (Op)*, Academic Press, Fribourg, 2006.
14. HAZOUME M.-L., *Plurilinguisme et Communication démocratique*, Bénin, Ed. des Presses du JORB, 1995.
15. HUDE, H., *L'Éthique de décideurs*, Presses de la Renaissance, Paris, 2004.
16. INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE, *Rapport spécial sur la RDC*, 2009.
17. JEAN-PAUL F. ET ROSANVALLON, P., *Le nouvel âge des inégalités*, Seuil, Paris, 1996.
18. JEAN-PAUL II, *Exhort. apost. post-synodale Christifideles laici* (30 décembre 1988), n. 42: AAS 81 (1989) ; *La Documentation catholique* 86 (1989).
19. KANKWENDA MBAYA J. (dir.), *Les intellectuels congolais face à leurs responsabilités devant la Nation*, Éd. ICREDES, Kinshasa-Montréal-Washington, 2007.
20. KIMPIANGA MAHANIAH, *L'expérience politique de l'Afrique noire de 1945 à 2005*, Presse de l'université de Luozi, Kinshasa, 2005.
21. KONÉ, P. "Femmes et démocratie, une pluralité d'approches" in *Femmes africaines et démocratie*, UNESCO, Dakar, 1995.
22. LAFRANCE, G. «Egalité et justice : une idée de l'homme » dans *Revue internationale de Philosophie*, 3 (1989) n° 170.
23. *Licence FSSR*, l'UPAC, 2006-2007.

24. NGOMA BINDA, P., *La participation politique : éthique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, Deuxième édition, revue et argumentée, Institut de formation et d'études politiques, Kinshasa, 2005.
25. PNUD, *Inégalités politiques, Socio-économiques et édification de la nation/Etat en République Démocratique du Congo*, PNUD, Kinshasa, 2015.
26. RDC : Lancement officiel du programme "Réconciliation et gouvernance participative", in DIA, *Politique et Société*, Centre culturel du Collège BOBOTO, lundi 19 février 2007, <http://www.dia-afrique.org>.
27. ROSANVALLON P., *La société des égaux*, Éd. Seuil, Paris, 2011.
28. SOUGA NIEMBA, J., *L'État de droit démocratique, fédéral au Congo Kinshasa : source de stabilité réelle en Afrique centrale*, L'Harmattan, Paris, 2002.
29. TALA-NGAI, F., *RDC de l'an 2001 : déclin ou déclic ?*, éditions analyses sociales, Kinshasa, 2001.
30. TANGUIEFF P. A., *Résister au bougisme. Démocratie forte contre mondialisation techno-marchande*, Éd. Mille et Une Nuit, Paris, 2011.
31. UNESCO, *L'Agenda pour l'avenir*, cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, 1997.
32. UNESCO, *Notre diversité culturelle, rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement*, 1996.
33. ZIEGLER, J., *Les grands maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Fayard, Paris, 2002.